

**CSEC**  
LE COMPTE RENDU  
FORCE OUVRIERE EN BREF



19, 20 & 21 janv.21

*Vos élus au CSEC : **Éric Vial - Gregory Hen - Marie-Pierre Samitier - Océan Grenier - Bernadette Balland**  
Représentant Syndical FO au CSEC : **Bruno Demange***

---

## SOMMAIRE

- **LIMINAIRE « POUR UN HAUT NIVEAU DE DIALOGUE SOCIAL »**
- FRANCE TV ET NETFLIX
- LE PROJET RÉGIONALISATION
- CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
- LA RÉFORME DE L'ORGANISATION DE LA DRH
- UN NOUVEAU SYSTÈME « HBT » POUR LES RÉSERVATIONS HÔTELIÈRES
- NOUVELLE PLATE FORME POUR DÉCLARER LES CONFLITS D'INTÉRÊT ET LES COLLABORATIONS EXTÉRIEURES
- BILAN HANDICAP 2019
- POINT FORMATION 2019
- POINT FORMATION 2021
- ANALYSE DU BILAN SOCIAL 2019
- POINT OUTRE MER
- COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA CSSCT-C
- POINT SUR LES MASQUES
- POINT « GESTION DES RISQUES »
- POINT SUR LE PLAN DE CHARGE DE LA DMF (MOYENS INTERNES DE FABRICATION)
- LA SITUATION DE LA VIDÉO MOBILE
- LE PROJET FAB LAB

## LIMINAIRE « POUR UN HAUT NIVEAU DE DIALOGUE SOCIAL »

« Nouvelle année est synonyme de vœux... Se souhaiter une bonne année est cependant risqué, alors que nous ne savons pas vraiment à quoi 2021 va ressembler, avec cette situation sanitaire qui devient difficile.

Ce qui est sûr en revanche, c'est qu'elle a fort mal débuté concernant la qualité du Dialogue Social.

En effet, se retrouver dès janvier avec 2 mouvements de grève intersyndicaux (l'un au Siège et l'autre dans le réseau France●3) pour des sujets qui auraient dû pouvoir être réglés avant même que les préavis soient déposés, où au moins pendant les temps de négociations durant le préavis, cela pose question !

L'affaire des illustrateurs sonores n'aurait jamais dû exister. Un préavis a été déposé dès la mi-décembre, et aurait dû conduire rapidement à un moratoire de 3 mois... comme les choses ont finalement été conclues près d'un mois plus tard, et plusieurs jours de grève.

Dans le réseau France●3, même constat ! Des débats se tiennent en CSE à la mi-décembre, puis des préavis sont déposés dès la 1<sup>ère</sup> semaine de janvier, sur un sujet magistral : notre capacité à avoir à l'antenne, sur une case stratégique, un

programme qui soit prêt (et avec suffisamment d'ambition) dès lundi prochain 25 janvier. Les négociations ont été de qualité, elles ont permis des avancées intéressantes sur certains points. Au cours de ces moments, nous avons compris que le mot « report du projet » était compliqué à utiliser : il fallait à l'antenne une offre régionale compte tenu de l'existence d'une nouvelle grille.

Mais pour autant, n'était-il pas possible de trouver des ajustements ? Grâce notamment à l'offre qui sera mise en œuvre par France 3 Toutes Régions à l'attention des téléspectateurs qui ne reçoivent pas les programmes régionaux. Ce compromis nécessaire n'a pas pu être trouvé, et nous voilà partis pour un nouveau mouvement. Pour combien de temps ? Et pour quel résultat au final ?

Au-delà des enjeux propres à chacun de ces préavis, pour FO, ce qui compte, c'est notre capacité à engager ce dialogue social de qualité. C'est aussi tout le travail de négociation des accords qui constituent le droit de l'entreprise et permettent d'acter les différentes avancées. Il reste un peu plus de 11 mois : nous espérons qu'ils seront l'occasion d'échanges du plus haut niveau et qu'ils se révéleront plus efficaces. »

## PROPOS PRÉALABLES DE DELPHINE ERNOTTE SUR LA SITUATION GÉNÉRALE DE L'ENTREPRISE

La présidente a souligné les bons résultats en termes d'audience et missions propres au service public. Quelques chiffres :

➤ 4 français sur 5 ont regardé FTV au moins une fois par semaine,

➤ 38 millions de téléspectateurs chaque semaine sont devant nos émissions au moins 1 heure,

➤ le 19/20 connaît sa meilleure audience depuis 8 ans,

- 45% des ultramarins ont regardé FTV au moins une fois par jour,
- les audiences de Franceinfo sont régulièrement devant celles de LCI,
- l'offre culture (avec le renfort du spectacle vivant et du cinéma) est regardée par 7 millions de téléspectateurs chaque semaine.

Les grilles de rentrée ont donc été présentées début janvier, comme cela était prévu compte tenu de la crise sanitaire qui se poursuit, avec de nouveaux rendez-vous tels que la quotidienne « *c'est ce soir* » sur France 5 avec Karim Rissouli, ou le magazine d'investigation « *affaires sensibles* ». D'autres projets sont en chantier sur le sujet du dialogue avec le public.

## FRANCE TV ET NETFLIX

La crise sanitaire a amplifié le phénomène : 1 français sur 2 est désormais abonné à Netflix. Il s'agit donc de continuer à être différent concernant les offres de fiction, avec l'effort consistant à diffuser des contenus pour l'essentiel français et

européens. Toutefois, l'adaptation de la directive SMA dans le droit français va obliger les plates formes à investir dans des programmes français : cela va entraîner le fait que nous allons perdre une de nos spécificités.

## LE PROJET RÉGIONALISATION

La présidente a précisé aux élus avoir bien compris les arguments évoqués par rapport au mouvement de grève au sujet du 18h30 (notamment les adaptations, les moyens nécessaires...). Elle ajoute qu'on ne peut cependant pas « décaler le projet indéfiniment », sachant que, pendant ce temps-là, la concurrence avance elle aussi. Enfin, elle précise que « *le 18h30 n'est pas la régionalisation, qui est beaucoup plus vaste, et qui va être présentée dès cette dernière semaine de janvier dans les instances.* »

Les élus ont répondu à cela que le 18h30 constitue cependant le seul projet que les salariés peuvent voir concrètement à ce jour. Or, celui-ci se construit dans la

douleur, au détriment de la qualité. De plus, tout cela se déroule dans le cadre d'une crise sanitaire, avec des couvre-feux à 18h (en attendant pire). Nous y aurions donc gagné en attendant et en synchronisant le 18h30 avec le reste de la régionalisation.

Delphine Ernotte-Cunci a réaffirmé qu'il n'est pas possible de retarder jusqu'à la fin de la crise (sachant qu'au départ, c'était prévu pour septembre 2020). Aujourd'hui, on voit que les problèmes sanitaires durent. Pour combien de temps ? On ne sait pas.

En clair, les élus ont réaffirmé qu'ils ne sont pas opposés au projet : c'est un problème de méthode et de moyens engagés.

## CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Des élus ont été reçus à l'assemblée nationale et au Sénat pour donner les positions des organisations syndicales à ce sujet.

Voyez nos 2 comptes rendus en cliquant [ICI](#) et [ICI](#)

Globalement, la question des moyens dédiés à l'audiovisuel public est sur la table. Delphine Ernotte-Cunci a dit vouloir, elle aussi, préserver ce qui peut l'être. Concernant les moyens pour France●3, elle a complété son propos en précisant que, aujourd'hui, France●3 mobilise un

tiers des effectifs de l'entreprise pour un temps d'antenne régional assez limité sur la grille. Et que, par conséquent, les décideurs (au niveau de la tutelle) pourraient ne pas comprendre pourquoi il faudrait encore davantage de moyens pour 20 mn d'antenne en plus par jour.

C'est juste oublier que ce n'est pas « un » programme régional mais 23 antennes différentes. Mais, bien souvent, cela ne saute pas aux yeux des politiques qui nous dirigent.

## LA RÉFORME DE L'ORGANISATION DE LA DRH

Les élus ont été consultés par rapport à ce projet qui prévoit notamment de placer un DRH, avec un rôle de coordinateur, au-dessus des DRH Siège, Réseau France●3 et Réseau Outre-Mer. Et qui prévoit également de rattacher la DSQVT (direction santé et qualité de vie au travail) au sein de la direction du Dialogue Social.

Dans l'avis qu'ils ont rendu, les élus ont déclaré partager les objectifs principaux de ce projet, mais ont émis des réserves, notamment par rapport à la partie DSQVT. La direction a décidé que cette nouvelle organisation serait en test pendant 6 mois, avant une « clause de revoyure » avec les élus.

## UN NOUVEAU SYSTÈME « HBT » POUR LES RÉSERVATIONS HÔTELIÈRES

Le projet était dans les cartons depuis plus d'un an, et est désormais réalité. Cette nouvelle appli pourrait voir le jour courant avril prochain, et il nous faudra donc l'utiliser lors de nos futures missions. En France métropolitaine, ce sera même obligatoire.

Il s'agit d'un dispositif proposé par H Corpo, une filiale du groupe Accor. Nous y trouverons des chambres déjà achetées par la plateforme, respectant les barèmes du réglementaire France TV, et pouvant être annulées sans frais jusqu'au jour-J à midi.

Dans une grande majorité des cas, le système permettra une dispense d'avance de frais, y compris pour les salariés en CDD. L'objectif est que ce soit le plus vite possible pour l'ensemble des situations.

Techniquement, si des hôteliers ne sont pas dans la liste, mais acceptent cette proposition, il sera possible de les faire ajouter dans l'offre de l'appli. De même, les hôteliers ayant déjà négocié des conditions tarifaires avec FTV seront également ajoutés.

De même, les hôtels avec qui l'entreprise a passé un accord (et respectant également les dispositions du réglementaire) seront eux aussi ajoutés dans les offres du site.

Si le salarié venait à ne rien trouver sur la plateforme, correspond au respect des critères, alors un mail sera envoyé. Il autorisera le salarié à pouvoir chercher autre chose par lui-même, indépendamment de la plateforme. Si besoin, en effectuant une demande de dérogation, comme aujourd'hui. Les

méthodes concernant ces demandes de dérogations n'ont pas changé !

Reste à éclaircir quels sont exactement ces critères ? Il va de soi que les collaborateurs se rendant au Siège n'ont nullement envie de se retrouver dans un hôtel situé dans le 19ème arrondissement, ou dans le ZI d'une banlieue éloignée ! Il va s'agir de conjuguer des notions de temps et de distance, en tenant compte de l'offre de transports en commun. Une clarification va donc devoir être effectuée à ce sujet.

## NOUVELLE PLATE FORME POUR DÉCLARER LES CONFLITS D'INTÉRÊT ET LES COLLABORATIONS EXTÉRIEURES

La politique de l'entreprise ne change pas, mais l'outil permettant de traiter ces infos va devenir une appli numérique.

C'était l'occasion pour rouvrir le débat sur le sujet : à partir de quel moment considère-t-on qu'il y a conflit d'intérêts ? La question est d'autant plus délicate que des sanctions ont déjà été infligées. Pour la direction, difficile de répondre : « *il y a presque autant de situations possibles que de cas !* ».

Elle a ajouté que le mieux, s'il y a un doute, est encore de poser la question.

En complément, la direction a précisé que les liens d'intérêts ne sont pas forcément bloquants : ils nécessitent surtout que les managers soient informés et puissent proposer des solutions adéquates.

Enfin, quelques chiffres : seuls 6000 documents ont été remplis et remis à l'entreprise. Et on ne compte que 141 liens d'intérêts déclarés. Le sujet est donc encore en cours de maturation.

## BILAN HANDICAP 2019

Ce point fait suite à une commission handicap, réunie en novembre dernier. Nous nous sommes néanmoins trouvés à examiner en janvier 2021 un bilan 2019. Il a par ailleurs été rappelé que ces débats se sont tenus alors que nous sommes en cours de négociations d'un nouvel accord handicap.

Les chiffres sont en légère baisse par rapport à l'année précédente, mais restent excellents, comparés à d'autres entreprises.

Les élus ont rappelé qu'il existe encore des progrès à effectuer au niveau des RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), avec des actions assez innovantes.

Également soulevé : le fait que les correspondants handicap, qui exercent des « missions », devraient pouvoir bénéficier de temps spécifiques. Ce serait un plus.

Autre sujet : celui des salariés qui préfèrent ne pas déclarer leur situation de handicap, de peur que cela soit un frein à leur évolution de carrière. La direction a réaffirmé qu'il n'existe aucune forme de

black listage, mais a ajouté avoir entendu l'existence de cette appréhension.

Enfin, les élus ont manifesté leur interrogation par rapport au nombre d'inaptitudes se concluant par l'absence de propositions de solutions.

## POINT FORMATION 2019

Les élus ont d'abord examiné le plan de développement des compétences 2019, et ont constaté les effets négatifs de la réforme sur la formation professionnelle sur l'entreprise, qui l'a obligé à devoir payer une deuxième fois et ne plus avoir accès aux fonds mutualisés. Cela a entraîné une baisse du plan 2019 par rapport à 2018. A

noter aussi, une difficulté dans le recensement des besoins à la Fabrique, et un certain nombre de formations annulées fin 2019, en raison du mouvement social lié à la réforme des retraites. Une enveloppe de 12 millions d'euros est venue s'ajouter au plan « traditionnel », dans le cadre de la transformation engagée.

## POINT FORMATION 2021

Là, il s'est agi d'examiner le projet de plan de formation pour cette année qui débute. En raison de la crise sanitaire qui se poursuit, ce projet est évidemment difficile à mettre en œuvre. Cependant, autant que possible, des solutions ont été trouvées pour permettre l'utilisation du virtuel, même si cela reste un mode dégradé, et donc pas un objectif en soi.

Les élus ont réitéré la nécessité d'une bonne tenue des entretiens professionnels,

véritable clé de voûte pour bien amorcer un plan de développement des compétences digne de ce nom. Ils ont aussi insisté sur la nécessité pour une entreprise comme France●tv de détenir son propre organisme de formation. Ils s'interrogent donc sur l'évocation par le COM 2020/2022, incitant à la création d'une entité commune pour tout l'audiovisuel public, piloté par l'INA.

## ANALYSE DU BILAN SOCIAL 2019

Les élus ont balayé les différents paramètres et ont effectué toute une série de constats.

Tout d'abord, il y a en 2019 une hausse du nombre de journalistes, en raison de la requalification de pigistes. La féminisation progresse elle aussi, mais c'est davantage lié au départ d'hommes qu'à l'arrivée de femmes.

Coté pyramide des âges, l'âge moyen était plus élevé pour les hommes que pour les femmes, mais une très lente inversion s'est engagée.

L'externalisation est en hausse, notamment au niveau de l'activité numérique.

L'embauche de salariés extérieurs est également en hausse, au détriment des CDD réguliers, ce que les élus ont dénoncé. Le chiffre des mobilités d'un établissement à l'autre est faible : 73 seulement.

L'absentéisme a connu une forte hausse : il a carrément doublé chez les journalistes. Constatée aussi, la hausse du ratio entre les salaires les plus bas et les plus élevés.

## POINT OUTRE MER

Ces débats ont fait suite à la réunion d'une commission Outre-Mer le 15 janvier dernier. Concernant cette commission, la difficulté de l'organisation de ces réunions en visio est soulevée, compte tenu des décalages horaires. Parmi les points principaux, les élus ont évoqué les mobilités dans le secteur caribéen, un projet de réforme de l'info, et les efforts en matière d'ETP.

- Concernant les mobilités, la directrice du Pôle Outre-Mer a expliqué que 4 directeurs régionaux + 2 cadres de Malakoff ont été reçus entre le 4 et le 11 janvier, pour évoquer l'hypothèse de mouvements. Des propositions ont été prodiguées à chacun. Certaines ne conviennent pas, et la solution de la rupture est envisagée pour certains.
- Concernant le projet sur l'info, il est soulevé que le calendrier projeté est sur 6 mois. Les élus se sont étonnés de

Parmi ces derniers, concernant les 10 plus hauts, on compte 7 femmes.

A noter également : le nombre d'arrêts pour accidents du travail a été en hausse en 2019, après une amélioration en 2018.

Enfin, le pourcentage de la masse salariale dédié à la formation a baissé légèrement : 4,60% contre 4,70% l'année précédente.

l'engagement de ce projet dès à présent, alors que le nouveau directeur de l'info n'est pas encore choisi, et que plusieurs directeurs régionaux viennent tout juste d'être nommés. La directrice du Pôle Outre-Mer a ajouté que 3 antennes sont d'ores et déjà déclarées partantes pour ce projet : la Nouvelle Calédonie, la Polynésie et la Réunion.

- Concernant le sujet des ETP, la direction a évoqué le fait que plus le taux de précarité est faible, plus le site concerné rencontre des difficultés pour s'adapter au besoin. Les élus ont donc dénoncé cette gestion par les ETP, qui nous entrave.
- Enfin, il a été dénoncé que, depuis le début de la crise sanitaire voici près d'un an, les élus de Wallis et Futuna sont systématiquement absents de l'instance, en raison des décalages horaires pour la tenue des réunions.

## COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA CSSCT-C

Parmi les nombreuses infos traitées au cours des 13 heures de réunions, il a notamment été question des bilans 2019 des structures JLO et **Responsage**.

JLO, ce sont les psychologues du travail. Il est constaté que les mêmes problématiques reviennent chaque année, ce qui s'explique par le contexte que nous connaissons, qui est celui d'une transformation permanente.

**Responsage**, c'est le nouveau service d'assistantes sociales.

2019 est la 1ère année avec ce nouveau dispositif et se traduit par 2 chiffres préoccupants : d'une part, seulement 657 salariés demandeurs (soit 2 fois que l'année précédente), et seulement 1461 entretiens tenus (soit 3 fois moins que 2018...et seulement 11 tenus sur site !). Pour les élus, c'est donc une évidence : le niveau de service s'est fortement dégradé,

et un bilan critique doit être effectué, d'autant plus que nous sommes dans un contexte socialement et psychologiquement tendu. L'argument selon lequel « *Responsage permet aux salariés de pouvoir contacter plus facilement les assistantes sociales, via le téléphone ou le mail* » ne se vérifie pas. La présidente est allée dans le même sens : « *ne peut-on pas faire un point pour objectiver tout cela ?* » a-t-elle demandé.

## POINT SUR LES MASQUES

Déjà, il est confirmé que les masques en tissu fournis par l'entreprise sont bien des « catégories 1 » (bénéficiant de la conformité par la DGA, direction générale de l'armement).

Par ailleurs, c'est un total de 1.145.000 masques chirurgicaux qui ont été

distribués depuis le début de la crise (soit 125.000 par mois).

Enfin, l'entreprise dispose d'une réserve de 60.000 masques FFP2, destiné aux maquilleuses, coiffeurs et pour certains tournages. La direction a pris note du fait que, à ce jour, nous ne nous dirigeons pas vers une obligation d'utiliser des FFP2.

## POINT « GESTION DES RISQUES »

Les élus ont rendu un avis pour reconnaître la qualité d'une note d'orientation établie sur ce sujet, mais pour dénoncer aussi certains aspects. Par exemple, les rapports des différents services de médecine du travail sont très inégaux, et globalement, les projets établis par les différentes directions de l'entreprise ne sont pas à la hauteur des ambitions affichées. Certains sujets sont traités avec trop de légèreté. Nous n'avons pas encore une culture de la prévention des risques. L'exemple de

l'affaire survenue sur les sites de Lille et Amiens est évoquée, avec notamment le traumatisme vécu par les collectifs lors de la restitution de l'enquête effectuée par un cabinet extérieur. L'une des problématiques était la qualité de l'enquête (trop légère, manquant de nuances et donc d'objectivité). La restitution en septembre dernier a été un phénomène déclencheur de nombreux arrêts de travail.



## POINT SUR LE PLAN DE CHARGE DE LA DMF (MOYENS INTERNES DE FABRICATION)

Le plan de charge 2020 a été analysé. Le retard provoqué par la crise, au printemps dernier, a été quasiment rattrapé.

Quelques chiffres :

- Vidéo fixe : 92% du plan de charge réalisé
- Régies : 90% du plan de charge réalisé
- Fiction : 85% du plan de charge réalisé
- Vidéographie : 98%
- Post production : 72%
- Équipes légères : 65% seulement !

Concernant la fiction, les 15% manquants correspondent aux 2 mois d'interruption. Cela représente 4 fictions qui n'ont pas été tournées en 2020. Une a été reportée sur 2021, ce qui fait que, normalement, 21 seront produites cette année.

Le chiffre de 65% pour les équipes légères s'explique par des baisses de commandes. Les 3 quarts proviennent du réseau France●3.

Enfin, l'atelier de vidéographie, à Nancy, fait l'objet d'une très forte demande.

## LA SITUATION DE LA VIDÉO MOBILE

Les élus ont dénoncé le fait que trop de captations des cars soient en fait des prestations sur des plateaux parisiens. La présidente a répondu à cela que « *la priorité, c'est quand même les besoins de l'antenne* ». Que certes, il n'est pas bon de laisser un même car pendant 2 ou 3 mois sur un site, mais que, d'un autre côté, les rotations chaque semaine ne sont pas possibles non plus ! Il y a un équilibre à trouver.

Par ailleurs, il serait déraisonnable d'affecter un car là où il ne serait pas adapté (et trop cher). Il existe pour cela des moyens modulaires qui peuvent être proposés en complément.

Globalement Stéphane Sitbon Gomez a rappelé qu'il existe une vraie volonté de développer les moyens internes de fabrication depuis quelques années. L'idée était un dialogue permanent entre l'objectif éditorial et, face à cela, les moyens mis en œuvre. Il a rappelé que, il y a 6 ans, cette production interne n'était qu'à 2%. Et que, depuis, il y a eu la montée en puissance de France●tvStudio, seule entreprise dans le secteur de la production à connaître une croissance à 2 chiffres entre 2019 et 2020 : elle a été précisément de 35%.

## LE PROJET FAB LAB

Quel est précisément l'état d'avancement de ce projet ? Car pour l'instant, à Bordeaux (où ce projet est prévu), il n'y a rien, à part quelques coups de peinture.

La direction a expliqué qu'un atelier s'est tenu cet été à Vendargues. Pourquoi Vendargues ? Car c'est un lieu où il était possible de pouvoir apporter aux collaborateurs des éléments sur ce sujet.

Elle a ajouté qu'un tel projet nécessite une réflexion au préalable, afin de trouver de nouveaux schémas : le but du Fab Lab est celui-ci.

Pour la suite, il est envisagé de travailler sur le site de Bois d'Arcy (dont la taille permet d'accueillir l'équipe en présentiel, ce qui n'est pas le cas à Bordeaux). La direction a ajouté que l'objectif était de ne pas perdre 6 mois de plus en raison de la situation liée au COVID.

Et après ??? La direction a répondu que 2 fictions numériques étaient commandées, en plus des 21 autres fictions « classiques ». Elle a précisé que, à ce jour, elle ne savait pas du tout à quoi allaient ressembler ces 2 tournages (la différence des « traditionnels », que l'on connaît assez bien). En ajoutant que *« c'est notre responsabilité collective, compte tenu des enjeux et des accords signés, de prendre ce type de risques »*.

Le sujet fera donc l'objet de nouveaux points lors de prochaines instances.

**Le prochain CSE central devrait avoir lieu les 31 mars, et 1<sup>er</sup> avril.**